

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2020

---

FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES DE TERRORISME - (N° 2386)

## AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par

M. Ciotti, M. Cattin, M. Cordier, M. Manuel, M. Hetzel, M. Straumann, M. Bazin, M. Le Fur et  
Mme Trastour-Isnart

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.